



SAINT SEVER CONSEIL

BAREME DES HONORAIRES

IMMOBILIER RESIDENTIEL

TRANSACTION

AVIS DE VALEUR VENALE : **GRATUIT**

Maximum 7 % du prix définitif de vente, à la charge du vendeur.

Avec un minimum de 12 000 Euros TTC (3 000 Euros TTC pour un parking)

En cas de vente d'un logement dont l'origine est une autre agence immobilière, le barème des honoraires du mandat d'origine sera celui applicable pour la transaction.

LOCATION HABITATION VIDE OU MEUBLEE

	LOCATAIRE	BAILLEUR
HONORAIRES RECHERCHE LOCATIVE	12 € x nombre de m ²	1 MOIS DE LOYER hors charges
HONORAIRES REDACTION D'ACTE (Bail et/ou caution et/ou état des lieux)	3 € x nombre de m ²	250 €

LOCATION BUREAUX & LOCAUX COMMERCIAUX

BAIL COMMERCIAL 30% DU LOYER HT ET HC ANNUEL + TVA
BAIL DEROGATOIRE 10% DE LA PERIODE OCCUPEE HT ET HC + TVA
Honoraires à la charge du preneur

CESSION DE DROIT AU BAIL & FONDS DE COMMERCE

10% DU MONTANT DE LA CESSION + TVA A LA CHARGE DU PRENEUR

Toutes prestations donneront lieu à une facturation.